

# RAPPORT ANNUEL

RELATIF À LA QUALITÉ ET AU PRIX  
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS  
SUR L'EXERCICE 2010



# FAITS MARQUANTS

Reprise contrats collecte des 5 communes de la confluence

Reprise entretien des bacs

Reprise site de la billette et de la plate forme compostage de St Avertin

Ouverture dépôt nord

Gestion redevance spéciale

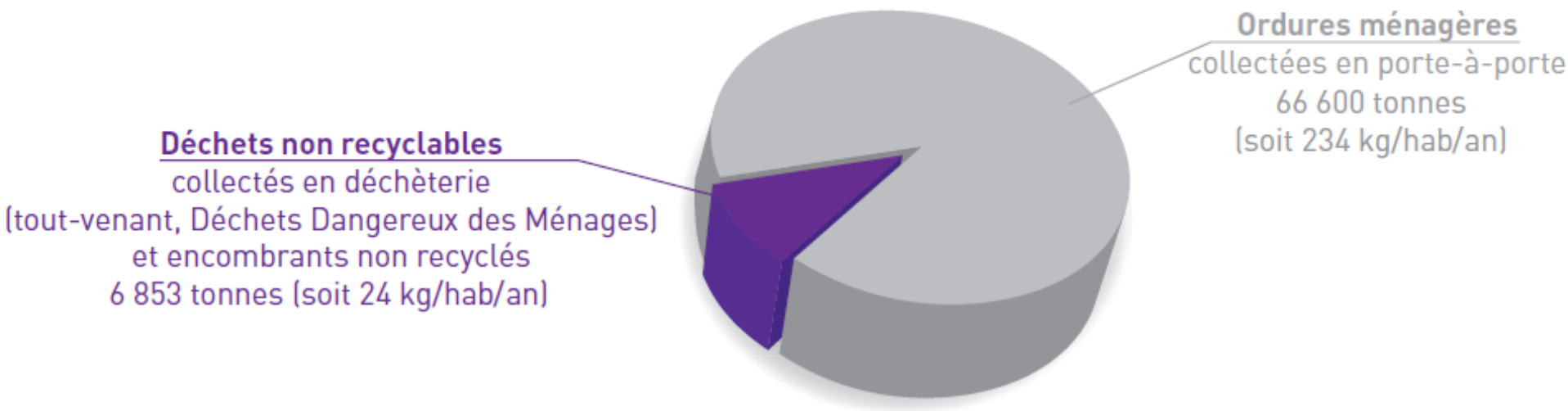
Essais de tri sélectif des films et barquettes moins de refus en tri jaune

Containers jaunes à st Pierre

# COLLECTE non recyclable

## Total des déchets non recyclables :

73 453 tonnes (soit 258 kg/hab/an) ce qui représente 55 % de l'ensemble des déchets collectés sur le territoire de l'agglomération.



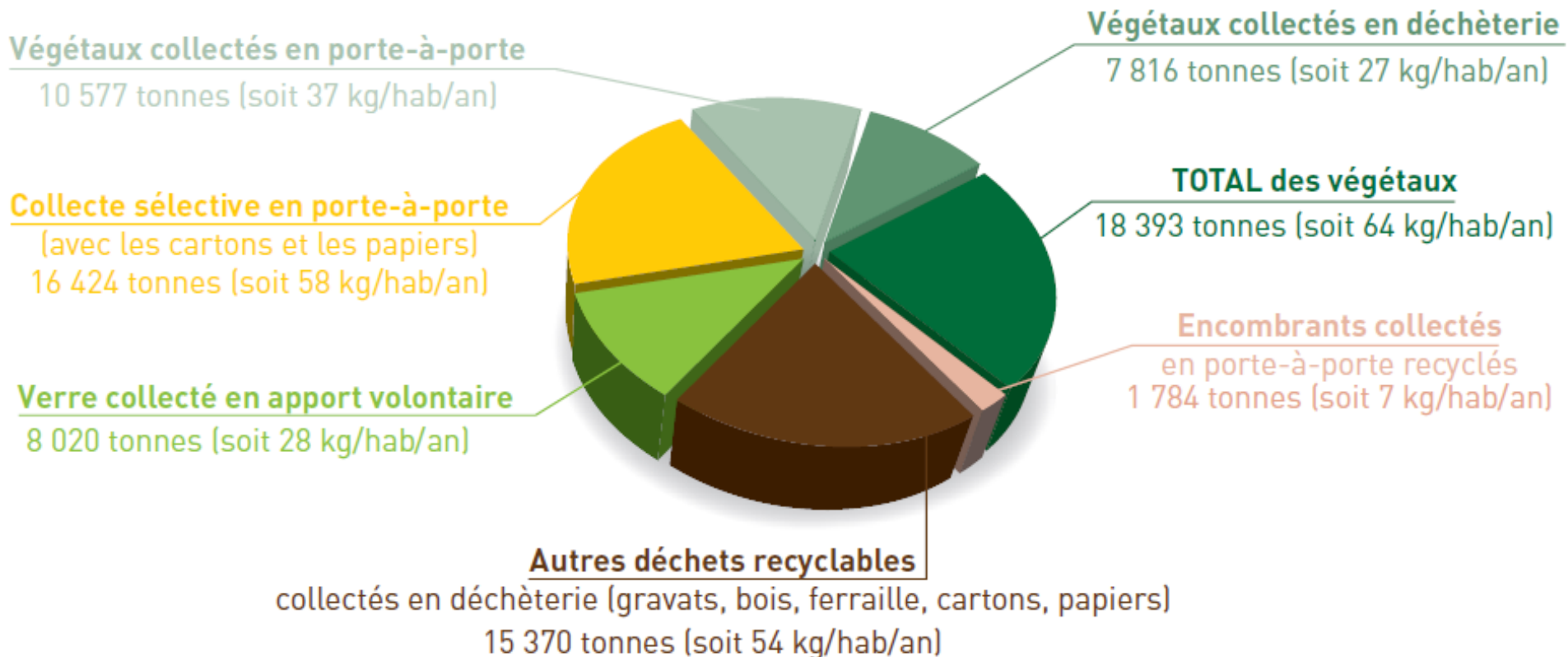
*Tonnages 2010 des déchets non recyclables*

**Diminution des tonnages : 234kg contre 247 en 2009**

# COLLECTE recyclable

## Total des déchets recyclables :

59 991 tonnes (soit 211 kg/hab/an) ce qui représente 45 % de l'ensemble des déchets collectés sur le territoire de l'agglomération.



**Total dechets collectés 133257 T      468kg ha    (483 en 2009)**

**45% valorisés soit l'objectif du Grenelle.**

# VALORISATION

## GRANGE DAVID

**43 personnes en 2 équipes ( travail nuit arrêté)**

**Recettes fluctuantes suivant les prix du marché  
( 50% assurées par éco emballage)**

- Poursuite du soutien au compostage individuel.
- Expérimentation du tri des films et barquettes plastiques dans les refus de tri au centre de tri
- Étude commandée par Touraine Propre sur le **projet d'une unité de tri mécano biologique** sur le site de La Billette.
- Fin des travaux de couverture finale au centre d'enfouissement de La Billette
- Lancement d'un appel à projet pour la réalisation d'une couverture de panneaux photovoltaïques.

# Les dépenses et leur financement

**Le financement** du service public de gestion des déchets **est assuré par la TEOM, la redevance spéciale, les soutiens Eco-Emballages, les recettes** liées à la reprise des matériaux par des industriels du recyclage et **les remboursements de participation.**

**Un taux de TEOM unique de 8,78 %** s'applique depuis l'année 2004 sur l'intégralité du territoire de l'agglomération.

*dépenses de fonctionnement 2010* : **25 713 863,42 euros.**

*recettes de fonctionnement 2010* : **36 713 973,98 euros.**

*dépenses d'investissement 2010* : **10 782 303,11 euros.**

*recettes d'investissement 2010*: **5 210 268,99 euros.**

Le ratio moyen de la TEOM par habitant est de 93 euros en 2010

(92 euros en 2009).